



Rapport sur les incidences financières et administratives qu'auront pour le Secrétariat les résolutions proposées au Conseil exécutif ou à l'Assemblée de la Santé pour adoption

1. Résolution Rôle et responsabilités de l'OMS dans la recherche en santé

2. Lien avec le budget programme

Objectif stratégique :

10. Améliorer les services de santé en améliorant la gouvernance, le financement, le recrutement et la gestion, en s'appuyant sur des données factuelles et des recherches fiables et accessibles.

Résultats escomptés à l'échelle de l'Organisation :

10.5 Amélioration des connaissances et des bases factuelles permettant de prendre des décisions en matière de santé grâce à une consolidation et à la publication des bases factuelles existantes, à un encouragement de la production de connaissances dans les domaines prioritaires et à une orientation mondiale de la politique de recherche sanitaire et de la coordination dans ce domaine, y compris en ce qui concerne le comportement éthique.

10.6 Renforcement de la recherche nationale en santé pour le développement des systèmes sanitaires dans le contexte de la recherche régionale et internationale et de l'engagement de la société civile.

A la suite de la demande présentée par l'Assemblée de la Santé dans sa résolution WHA60.15, la stratégie a pour objectif fondamental d'améliorer la gestion et l'organisation des activités de recherche de l'OMS. Elle est donc liée à tous les autres objectifs stratégiques sauf l'objectif 12 qui facilite les efforts de l'OMS afin d'atteindre tous les autres objectifs stratégiques.

(Indiquer succinctement le lien avec les résultats escomptés, les indicateurs, les cibles, les bases)

La résolution s'inscrit totalement dans la suite logique des résultats escomptés et des cinq indicateurs qui leur sont associés. La mise en oeuvre de la stratégie devrait contribuer à atteindre les cibles articulées dans les résultats escomptés. Les bases resteront en grande partie les mêmes.

3. Incidences financières

a) Coût estimatif total de la mise en oeuvre de la résolution sur toute sa durée (à US \$10 000 près, activités et personnel compris)

US \$39 millions seront nécessaires pour la période de 10 ans prévue par la résolution.

b) Coût estimatif pour l'exercice 2008-2009 (à US \$10 000 près, activités et personnel compris, et en indiquant à quels niveaux de l'Organisation les dépenses seront encourues, en précisant les Régions le cas échéant)

US \$3 millions (US \$1,4 million pour le personnel, US \$1,6 million pour les activités), principalement au Siège, mais les activités s'étendront à tous les bureaux régionaux en commençant par ceux de l'Afrique et des Amériques, des stratégies/politiques de recherche régionales étant déjà en cours de mise au point ou d'examen dans ces Régions. Sur le montant de US \$1,6 million nécessaire pour les activités, on estime à 60 % la part qui sera dépensée dans les Régions et les pays.

c) Sur le coût estimatif indiqué au point b), quel montant peut être inclus dans les activités programmées existantes pour l'exercice 2008-2009 ?

Sur les dépenses proposées pour le reste de l'exercice en cours, un montant d'environ US \$1,5 million peut être absorbé dans le cadre des activités programmées existantes. Il faudra donc un montant supplémentaire de US \$1,5 million.

d) Pour le montant qui ne pourra pas être inclus dans les activités programmées existantes, comment les coûts supplémentaires seront-ils financés ? (Indiquer les sources possibles de fonds)

Les ressources seront obtenues grâce à un effort de mobilisation ciblé. Des fonds ont été obtenus pour la phase de mise au point de la stratégie (Fondation Bill et Melinda Gates et Wellcome Trust).

4. Incidences administratives

a) Lieux d'exécution (indiquer les niveaux de l'Organisation où les activités seront exécutées en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions)

La stratégie sera appliquée à tous les niveaux de l'Organisation. Il est important de noter que les bureaux régionaux joueront un rôle central pour l'application des stratégies de recherche régionales qui seront mises au point en suivant le cadre directeur de la stratégie mondiale, compte tenu des besoins des pays par l'incorporation dans des stratégies de coopération avec les pays. Le Siège devra jouer ce rôle en relation avec les activités de recherche basées au Siège ; c'est également lui qui fixera les normes, assurera l'orientation, convoquera les bailleurs de fonds et obtiendra les informations nécessaires sur l'application au niveau régional, et c'est lui qui appuiera la mise en oeuvre de certaines activités dans les Régions et les pays.

b) Besoins supplémentaires en personnel (indiquer le personnel supplémentaire nécessaire en équivalent plein temps, par niveaux de l'Organisation, en précisant, le cas échéant, dans quelles Régions et en indiquant les qualifications requises)

Quatre équivalents plein temps supplémentaires seront nécessaires au Siège (trois de la catégorie professionnelle et un de la catégorie des services généraux). Les compétences nécessaires couvrent les systèmes de recherche en santé, la technologie de l'information/gestion des données et les communications. Chaque bureau régional devra être renforcé par un équivalent plein temps supplémentaire (de la catégorie professionnelle) qui contribuera à la mise au point des stratégies régionales et à leur application, et intensifiera la collaboration avec les bureaux de pays pour appuyer les Etats Membres dans la mise en oeuvre de la stratégie.

c) Calendriers (indiquer des calendriers approximatifs pour la mise en oeuvre)

La stratégie sera mise en oeuvre par phases successives sur une période de 10 ans. Les deux premières années de la stratégie seront consacrées à la mise en place de dispositifs de gouvernance et de coordination au Siège sur la base des activités définies, alors que les consultations avec les bureaux régionaux se poursuivront. La mise en oeuvre au Siège commencera en 2009 ; elle débutera dans les Régions à fin 2009 ou en 2010 en commençant par la Région africaine et celle des Amériques. Dans les quatre dernières Régions, elle interviendra après 2010. Sur la période de 10 ans, il est également prévu de procéder à des examens de suivi périodiques et de présenter des rapports de situation sur une base biennale, ainsi que d'organiser une consultation de haut niveau tous les quatre ans pour définir les priorités mondiales de la recherche.

= = =